

La scolarisation dans l'enseignement supérieur par type de formation

Six étudiants sur dix s'inscrivent à l'université

S'il existe une diversité de type d'établissements proposant des formations dans l'enseignement supérieur, la majorité des inscriptions, tous niveaux d'études confondus, se font dans une université (60 %) à la rentrée 2019. Cette dernière propose des cursus variés : filières générales et de santé (licences, masters et doctorats), mais aussi préparations aux diplômes universitaires de technologie (DUT), formations d'ingénieurs, instituts d'études politiques, etc.

Plus de sept étudiants sur dix s'inscrivent à l'université dans les académies de Corse, Limoges, Nancy-Metz et Guyane •12.1. En revanche, à Paris, la part d'inscriptions à l'université est minoritaire (46 %), l'offre de formation y étant très diversifiée. Près d'un tiers des étudiants de cette académie sont inscrits dans une formation proposée par une école privée contre 21 % au niveau national. Dans les académies de Martinique, Mayotte, Nantes, Reims et Versailles, la part d'inscriptions à l'université est également faible (inférieure à 56 %).

Début 2020, huit grands ensembles universitaires se sont créés ou ont été modifiés par décret, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux. Avec ce nouveau périmètre, la part des étudiants inscrits en université, tous niveaux d'études confondus, s'élève à 61 % avec un impact à la hausse sur les académies de Paris, Versailles, Grenoble et Créteil.

Des écarts importants dans la part des formations courtes

En 2019, 19 % des inscriptions étudiantes portent sur des formations courtes : 10 % en sections de techniciens supérieurs et assimilés (STS), 5 % en formations paramédicales et sociales et 4 % en préparations au DUT. Ces formations sont dites courtes car elles mènent majoritairement à des diplômes de niveau bac + 2, au moins dans un premier temps. Cependant la poursuite d'études est très fréquente après l'obtention d'un

BTS et plus encore d'un DUT. La part des formations courtes varie considérablement d'une académie à l'autre. Dans les académies de Guadeloupe, Limoges, Martinique et Mayotte, cette part est supérieure à 30 % •12.2. Ces formations sont entreprises immédiatement après le baccalauréat, souvent dans l'académie où celui-ci a été obtenu. Elles sont en conséquence moins présentes dans les académies de grande taille, qui attirent davantage les étudiants venus d'autres académies et plus avancés dans leur cursus (voir •fiche 11). Ainsi, la part des formations courtes représente 8 % dans l'académie de Paris, 14 % à Lyon, 15 % à Versailles, et entre 18 et 20 % à Bordeaux, Montpellier, Nantes, Strasbourg et Toulouse.

Des inscriptions en formations d'ingénieurs et en école de commerce plus marquées dans certaines académies

À la rentrée 2019, 6 % des étudiants s'inscrivent dans une formation menant à un diplôme d'ingénieur¹. Ces formations sont absentes, ou presque, en outre-mer et en Corse •12.3. En revanche, elles représentent entre 8 % et 10 % dans les académies de Besançon, Créteil, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Toulouse et Versailles. Dans celle d'Amiens, la part est de 12 %. Les écoles de commerce, gestion et vente rassemblent 7 % des inscriptions de l'enseignement supérieur •12.4. Ces écoles sont inégalement réparties sur le territoire. En Corse, à Créteil, Limoges, La Réunion et Strasbourg, la part d'inscriptions est inférieure à 1 %. Elles sont absentes dans les académies de Guadeloupe et Mayotte.

Paris et Bordeaux sont les académies où la place des écoles de commerce dans l'offre de formation est la plus forte (13 %). Ces écoles sont aussi très présentes dans les académies de Lyon, Nice, Reims et Versailles (entre 10 % et 12 %).

1. Y compris les formations d'ingénieur dispensées au sein des universités.

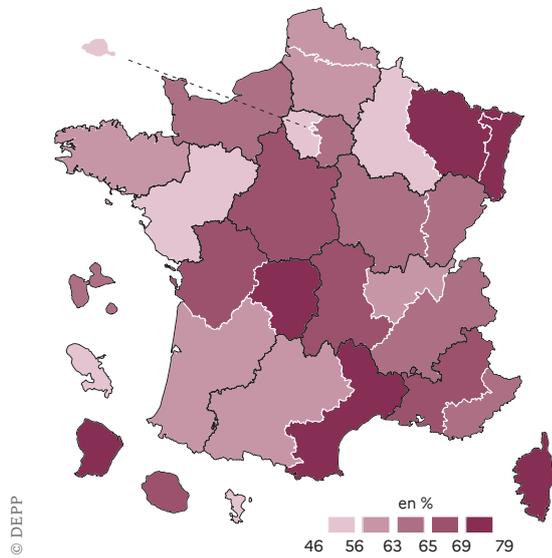
POUR EN SAVOIR PLUS

MESRI, 2020, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 13, Paris.

Ndao G., 2020, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2019-2020 », *Note Flash du SIES*, n° 14, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES.

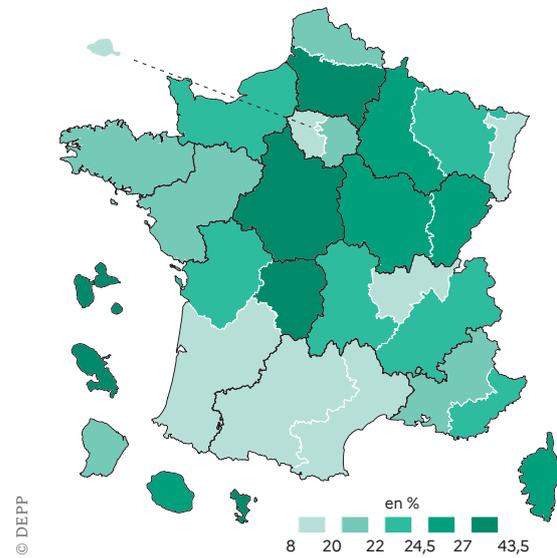
Marlat D., Perraud-Ussel C., 2020, « Les effectifs universitaires en 2019-2020 », *Note Flash du SIES*, n° 7, MESRI-SIES.

12.1 Part des effectifs étudiants relevant de l'université - 2019-2020



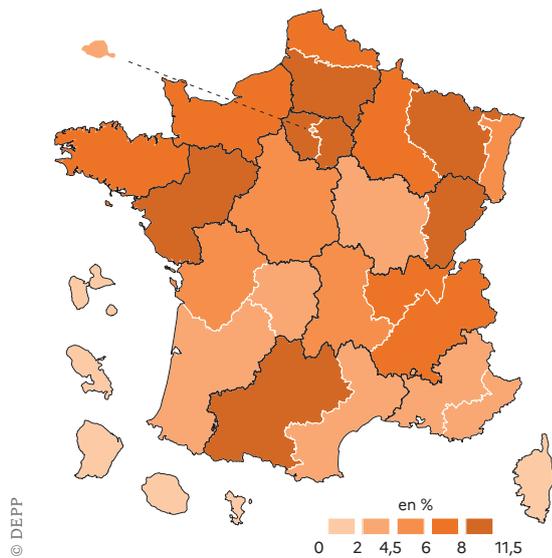
France métropolitaine + DROM : 60 %

12.2 Part des effectifs étudiants relevant d'une formation courte (STS, DUT, paramédicales et sociales) - 2019-2020



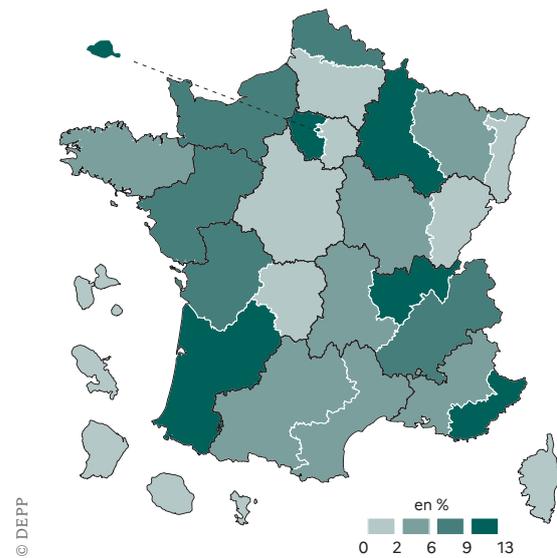
France métropolitaine + DROM : 19,1 %

12.3 Part des effectifs étudiants relevant d'une formation d'ingénieur - 2019-2020



France métropolitaine + DROM : 6,1 %

12.4 Part des effectifs étudiants relevant d'une école de commerce - 2019-2020



France métropolitaine + DROM : 7,3 %

Source : SIES-MESRI, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le DEPP-MENJS, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé et de la Culture